

Séance du Conseil général du 30 janvier 2025

POSTULAT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseiller(è)s,

Notre Commune est au-devant d'investissements importants qui débute déjà cette année.

De ce fait, afin d'avoir une vue d'ensemble des coûts futurs, nous demandons à la Municipalité de nous proposer un plan d'investissement sur les prochaines années (2 voire 3 ans).

Cette demande, en plus d'avoir une information circonstanciée pour les Conseiller(è)s, permettra à la Commission de gestion et de finance de suivre au mieux les budgets et les dépenses ainsi que de prendre les bonnes décisions en connaissance de cause.

Vu l'imminence des gros projets, nous remercions la Municipalité de bien vouloir nous présenter ce plan pour le prochain Conseil général.

Nous remercions également Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller(è)s, de votre écoute.

Pour la COGEFI :

Pascal Müller, président :

Michel Artar, rapporteur :

Vivette Pilloud, membre :

Marc Furrer, membre :

Xavier Guerry, suppléant :

Villars-Ste-Croix, le 30 janvier 2025

Conseil général
1029 Villars-Ste-Croix

Amendement

Objet en discussion

Préavis municipal n° 01/2025
relatif à une demande de crédit de CHF 2'950'000.- pour la rénovation de la maison de commune et la reconstruction de l'ancienne laiterie.

Considérant que dans ce préavis 01/2025, il est mentionné la reconstruction de l'ancienne laiterie alors qu'il sera démolie.

Considérant une augmentation notable des coûts pour divers locaux ainsi que l'obligation de consolider le terrain

Considérant que dans le bâtiment administratif, un local pour les archives et une salle de réunion (salle des sociétés) existe déjà.

Considérant que le Conseil général peut siéger dans la salle polyvalente comme cela a été le cas pendant le Covid et généralement pas plus de 4 à 5 fois l'an.

Le financement de ce nouveau bâtiment n'est pas opportun. La somme de CHF 1'551'700.- doit être retirée de la demande de crédit.

Seul le montant de CHF 1'596'500.- consacré à la rénovation de la maison de commune est accordé à la Municipalité.

Christian Baur

Villars-Ste-Croix, le 30.01.2025

